

Rapport sur l'antisémitisme dans le monde

Publié par le Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail
5 janvier 2005

France

Le gouvernement fait état de 510 incidents à caractère antisémite (actes et menaces) dans les six premiers mois de l'année 2004. A titre de comparaison, 593 incidents de même nature ont été enregistrés pour toute l'année 2003 et 932 pour 2002. Au mois d'août, le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, avait annoncé 160 agressions contre des personnes ou des biens pour les sept premiers mois de 2004, contre 75 pendant la même période en 2003. Plus récemment, le ministre de la Justice, Dominique Perben, a déclaré que 298 actes antisémites avaient été commis entre le 1^{er} janvier et le 20 août - 162 attaques contre des biens, 67 agressions contre des personnes et 69 délits de presse. Ce chiffre, d'après le ministre, est à comparer avec les 108 actes de même type recensés en 2003.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a publié une longue analyse des incidents à caractère antisémite signalés par la police en 2003. Ces incidents allaient des graffitis et profanations (256) jusqu'au harcèlement verbal ou par écrit (166), à la diffusion de tracts (31) et aux alertes à la bombe (10). 21 personnes ont été blessées au cours d'agressions antisémites en 2003. Après étude des dossiers d'enquête, la Commission a conclu que la plupart de ces incidents étaient le fait de jeunes maghrébins en rébellion et que, selon les autorités françaises, ils étaient liés à la tension régnant en Israël et dans les territoires palestiniens. Quelques-uns de ces incidents étaient aussi attribués à des organisations d'extrême-droite et d'extrême-gauche.

Dans son rapport, la CNCDH s'est particulièrement intéressée à l'augmentation de la proportion des actes à caractère antisémite en milieu scolaire. En 2003, 22 des 125 incidents recensés (soit 18%) et 73 des 463 menaces enregistrées (16%) l'ont été dans des établissements scolaires. Le rapport montre qu'il s'agit de la plus forte proportion de tels incidents dans les établissements scolaires depuis 1997, première année où ils ont été répertoriés.

Le 30 mai, à Boulogne-Billancourt, un jeune homme juif de 17 ans a été agressé devant son domicile par un groupe de jeunes gens hurlant des slogans antisémites. Son père est rabbin dans le quartier.

En juin, un individu criant « Allah Akhbar » a poignardé un étudiant juif et en a agressé deux autres à Epinay-sur-Seine. On le soupçonne d'avoir agressé cinq autres personnes à l'arme blanche, parmi lesquelles des personnes d'origine haïtienne et algérienne. Un suspect, apparemment identifié par plusieurs des victimes, était en détention à la fin de la période couverte par ce rapport. En raison de la diversité d'origine des victimes et du caractère aléatoire des agressions, il paraissait difficile de déterminer leur véritable motif.

En 2003, des associations juives ont exprimé leur indignation après un jugement ordonnant la réintégration dans leur école de deux maghrébins de onze ans qui en avaient été exclus à la suite d'agressions physiques et verbales contre un camarade juif et ordonnant au gouvernement de verser 1 000 euros à chacune des familles pour couvrir leurs frais de justice. Le tribunal a jugé que, même si la conduite des jeunes maghrébins méritait une sanction, leur âge et les circonstances des incidents ne justifiaient pas une exclusion définitive.

Le 23 mars, une synagogue et un centre communautaire juif ont été incendiés à Toulon. D'après la presse, le pyromane avait jeté un cocktail Molotov à l'intérieur de l'immeuble après en avoir cassé une fenêtre. L'incident n'a causé que quelques dégâts matériels légers.

Le 7 mai, à Villiers-le-Bel, dans la banlieue Nord de Paris, on a découvert un engin explosif de petite taille devant une synagogue. Selon la presse, la bombe se trouvait à l'intérieur d'un sac portant la mention : « Boum anti-juifs » accompagnée d'une croix gammée. Le 14 mai, un homme de 18 ans a été reconnu coupable d'avoir placé de fausses bombes à proximité de la synagogue et condamné à deux mois de prison.

Dans la nuit du 29 au 30 octobre, une centaine de tombes ont été profanées au cimetière juif de Brumath, dans la banlieue de Strasbourg. Les vandales avaient peint des croix gammées et le symbole des SS sur 92 pierres tombales.

En novembre 2003, la chaîne de télévision par satellite du Hezbollah, Al Manar, a diffusé un pseudo documentaire égyptien à caractère antisémite intitulé « Ash

Shatat » (la diaspora). Le gouvernement et les organisations juives ont vivement critiqué Al Manar pour l'antisémitisme flagrant de cette série et pour le ton incendiaire de certains de ses reportages. Ces plaintes ont incité le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à tenter d'interrompre la diffusion des émissions d'Al Manar par l'intermédiaire de l'opérateur de satellite Eutelsat, qui est basé en France. Le Conseil d'Etat, qui est l'autorité administrative suprême en France, a statué qu'Al Manar pourrait émettre par satellite en attendant la décision du CSA concernant sa demande de licence. Le CSA a alors entamé avec Al Manar des négociations qui ont débouché sur un accord et la délivrance d'une licence temporaire. Le 19 novembre, le CSA a octroyé une licence d'un an à la chaîne Al Manar qui s'est engagée à proscrire les émissions à caractère antisémite, la propagande en faveur d' attentats-suicides et toute expression de haine. Le revirement du CSA a soulevé de vives protestations de la part d'organisations juives. Peu après, le CSA a demandé au Conseil d'Etat d'interdire la chaîne à la suite de programmes à caractère antisémite diffusés après l'entrée en vigueur de l'accord. Le 13 décembre, le Conseil d'Etat a ordonné à Eutelsat d'interrompre les émissions d'Al Manar sous 48 heures. Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a déclaré les programmes antisémites d'Al Manar « incompatibles avec les valeurs de la France » et demandé que la question de ses émissions par satellite soit soumise à l'Union européenne. Les autorités françaises mènent une enquête similaire sur les émissions de la chaîne iranienne Al Alam.

Le gouvernement au plus haut niveau a condamné vigoureusement et publiquement toutes les manifestations d'antisémitisme. Au mois d'octobre, le ministère des Affaires étrangères a qualifié d'« inacceptables » les commentaires du directeur de l'information de Radio-France International Alain Ménargues. Dans une interview portant sur son livre *Le Mur de Sharon* (qui sépare les territoires palestiniens d'Israël), Ménargues avait qualifié Israël d'« Etat raciste ». Il a été contraint à démissionner en raison de ses propos.

Concernant les incidents à caractère antisémite recensés pendant la période couverte par le rapport, le ministère de la Justice rapporte que des suspects ont pu être identifiés pour 59 d'entre eux, dont 46 ont donné lieu à une procédure judiciaire tandis que les 13 autres étaient classés sans suite après le paiement d'une amende ou parce que le coupable ne pouvait pas juridiquement être mis en examen. A propos des incidents recensés en 2003, le gouvernement affirme que la police a

recueilli suffisamment de preuves pour interroger 91 suspects, en arrêter 69 et en poursuivre 43 devant les tribunaux. En 2003, la justice a prononcé 7 condamnations pour des agressions antisémites commises la même année et quinze condamnations pour des actes remontant à 2002. Les peines prononcées allaient d'amendes diverses jusqu'à quatre ans d'emprisonnement.

Les autorités françaises ont condamné les agressions à caractère antisémite ; elles ont maintenu un niveau élevé de sécurité à proximité des institutions juives, enquêté sur les actes antisémites, procédé à des arrestations et poursuivi les suspects en justice. Plus de treize unités mobiles, totalisant plus de 1 200 hommes, ont été affectées à la protection des plus grands centres communautaires juifs. Des policiers, issus de brigades mobiles ou locales, étaient présents à proximité des écoles, spécialement aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Toutes ces mesures ont été prises en étroite collaboration avec les dirigeants de la communauté juive et notamment le CRIF. De surcroît, le ministère de l'Intérieur a alloué 15 millions d'euros à la protection renforcée des installations juives.

En novembre 2003, à la suite de l'incendie volontaire qui a détruit un lycée juif à Gagny, en Seine-Saint-Denis, le président Chirac a déclaré : « Quand on s'attaque en France à un juif, il faut bien comprendre que c'est à la France tout entière que l'on s'attaque » et ordonné la création d'un comité interministériel chargé de coordonner la lutte contre l'antisémitisme. Depuis sa première réunion en décembre 2003, ce comité a œuvré pour améliorer la coordination des efforts en ce sens, notamment par la publication régulière de statistiques et des poursuites judiciaires plus systématiques.

En juin, le gouvernement a chargé Jean-Claude Rufin, médecin, écrivain et président de l'organisation humanitaire Action contre la faim, de préparer un rapport approfondi sur le racisme et l'antisémitisme dans le pays. Le rapport Rufin, publié en octobre, conclut que le racisme et l'antisémitisme sont une attaque contre les valeurs républicaines et menacent la démocratie. Il identifie les auteurs d'actes à caractère antisémite comme des éléments d'extrême-droite, des jeunes maghrébins et des individus « en déshérence » dont les obsessions antisémites sont à l'origine de leurs attaques contre des juifs et des institutions juives. Le rapport Rufin met aussi en garde contre les antisionistes radicaux qui mettent en cause le droit à l'existence d'Israël. Il recommande l'adoption d'une loi sanctionnant tous ceux qui compareraient publiquement Israël et le sionisme avec l'apartheid ou le nazisme. Le

rapport préconise aussi que les dispositions concernant l'incitation au racisme et à l'antisémitisme soient sorties du cadre procédural de la loi sur la presse et qu'une nouvelle loi spécifique soit adoptée. Les dispositions actuelles de la loi sur la presse sont trop lourdes pour poursuivre les auteurs d'appels publics à la haine et trop indulgents dans leur sanction des appels privés à la haine, note le rapport.

Plusieurs organisations juives locales et internationales, ainsi que des gouvernements étrangers, ont rendu hommage à l'action vigoureuse du gouvernement dans la lutte contre l'antisémitisme. Certains groupes ont toutefois accusé le système judiciaire de laxisme dans sa condamnation des auteurs d'actes antisémites.

Le gouvernement a pris des mesures pour combattre l'intolérance, spécialement chez les jeunes. En mars, il a publié un instrument éducatif, destiné à aider les enseignants du public à développer la tolérance et à combattre l'antisémitisme et le racisme. Il est cependant trop tôt pour juger son efficacité. En août, le maire de Paris, Bertrand Delanoë a envoyé à tous les chefs d'établissements scolaires de la ville de Paris une lettre leur recommandant d'organiser des « débats sur l'antisémitisme, le racisme et la discrimination » à la rentrée des classes. De plus, le ministre de l'Education a demandé que s'ouvre un débat national dans les écoles au début de l'année scolaire afin de souligner le besoin de tolérance et il a annoncé que cinq mille écoles recevraient des copies du film « Shoah » à utiliser en classe. Ces initiatives faisaient suite à la création en 2003 d'une Commission nationale de lutte contre l'antisémitisme en milieu scolaire.

Le gouvernement a pris d'autres initiatives actives pour lutter contre les agressions à caractère antisémite, comme l'ordre donné aux commissaires de police de créer des unités de surveillance dans chaque département et, en juin, l'annonce de la création de conseils départementaux des religions destinés à faire mieux prendre conscience au public de l'augmentation des incidents à caractère raciste et sectaire. En septembre, le maire de Paris a lancé une campagne de lutte contre toutes les formes d'intolérance et fait installer et publier 1 200 panneaux d'affichage et annonces dans les principaux quotidiens.